



## Leçon 17 : Le huitième commandement

À retenir par cœur

Que vous défend le huitième commandement de Dieu ?

Le huitième commandement de Dieu me défend :

- 1) de mentir,
- 2) de faire un faux témoignage devant les tribunaux, et
- 3) de nuire à la réputation du prochain.

Qu'est-ce que mentir ?

Mentir, c'est parler contre sa pensée avec l'intention de tromper.

Est-il permis de mentir ?

Non, il n'est jamais permis de mentir, pas même pour s'excuser ou pour rendre service.

Dois-je garder les secrets ?

Oui, je dois, sous peine de péché, garder les secrets, surtout s'il s'agit de secrets professionnels.